



COGEFI
GESTION

Rapport article 29 LEC
Rapport du au titre de l'article 29 de la Loi
Energie Climat

2024

Table des matières

A. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE.....	3
1. RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHÉ.....	3
2. CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	5
3. ADHÉSION À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG.....	6
B. LISTE DES FONDS CONCERNÉS	7

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 (LEC), la société COGEFI Gestion établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière de prise en compte des informations ESG dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Les encours sous gestion de la société au 31 décembre 2024 étant inférieurs au seuil de 500 millions d'euros, le présent rapport traite des dispositions applicables à toutes les sociétés de gestion, notamment des informations relatives à la démarche générale de la société en matière d'ESG, telles que déclinées ci-dessus dans le sommaire.

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Résumé de la démarche

COGEFI Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément inévitable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable.

Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants, optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

La mise en œuvre de notre méthodologie d'analyse ESG repose sur les ESG Risk Ratings développés par notre fournisseur de données Sustainalytics (groupe Morningstar). Cette notation évalue le risque ESG non géré d'une entreprise, c'est-à-dire la part de son exposition à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui n'est pas couverte par une gestion adaptée.

L'analyse est structurée autour de 22 enjeux ESG matériels, définis au niveau sectoriel, et enrichie par deux piliers transversaux : la gouvernance d'entreprise et la gouvernance des parties prenantes. Chaque enjeu est évalué selon deux dimensions complémentaires : l'exposition (en fonction du secteur, modèle économique, géographie) et la capacité de gestion (politiques, actions, résultats). Le score final permet de classer les entreprises selon leur niveau de risque ESG résiduel.

La question climatique est pleinement intégrée dans ce dispositif via plusieurs enjeux spécifiques (émissions de GES, utilisation de l'énergie, biodiversité, etc.). Ces dimensions environnementales sont activées et pondérées selon leur matérialité sectorielle, et leur gestion est suivie à travers des indicateurs de performance et des controverses. Nous sommes convaincus que les entreprises les mieux notées sur ces dimensions sont les plus résilientes face au changement climatique et constituent des acteurs clés de la transition énergétique.

Nous cherchons également à suivre l'impact positif de notre investissement sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons intégré dans le processus de gestion l'élaboration d'un score d'impact sur 8 indicateurs d'impact choisis par la société de gestion. Ce score d'impact intègre notamment les trois indicateurs environnementaux suivants :

- Intensité carbone (Tonnes Emissions équivalent CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- Intensité énergétique (MWh d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)

La gestion des risques liés à la biodiversité constitue un enjeu stratégique pour les entreprises, dans la mesure où toute activité économique dépend, directement ou indirectement, du bon fonctionnement des écosystèmes.

Dans notre approche, ces risques sont pris en compte dès la sélection des titres, via les ESG Risk Ratings de Sustainalytics. L'enjeu de la biodiversité est intégré à travers plusieurs enjeux ESG matériels. Ces enjeux sont évalués selon l'exposition spécifique de chaque entreprise, puis pondérés en fonction de leur capacité à gérer efficacement ces risques via des politiques, des pratiques et des résultats concrets. En complément, le suivi dynamique des controverses de Sustainalytics permet de détecter toute défaillance ou incident lié à la biodiversité. La documentation relative à notre démarche d'analyse et nos engagements en matière d'ESG est disponible sur le site internet de la société : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Dans le prolongement de sa démarche ESG et afin de maintenir une relation de confiance et de transparence vis-à-vis des investisseurs, COGEFI Gestion met à disposition de ces derniers, la documentation extra financière de la société.

L'ensemble des moyens de communication à disposition de la société sont ainsi mobilisés.

❖ Site internet

L'ensemble de la politique d'investissement ESG de COGEFI Gestion est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les informations réglementaires : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

- Politique ESG générale
- Politique d'engagement
- Rapport d'engagement
- Code de Transparence
- Politique SFDR
- Politique de vote
- Rapport sur l'exercice de droit de vote

Les annexes SFDR pour les fonds articles 8 sont disponibles sur la page dédiée de ces fonds sur le site internet de la société.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche ISR, un reporting extra-financier du Fonds Cogefi Elixir ISR est aussi disponible sur la page spécifique au Fonds :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

❖ Presse

❖ Vidéos

3. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

En tant que société d'investissement, COGEFI Gestion a pleinement conscience de son rôle dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptées à sa clientèle. C'est pourquoi la société a décidé depuis 2018, de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.

En 2018, COGEFI Gestion a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

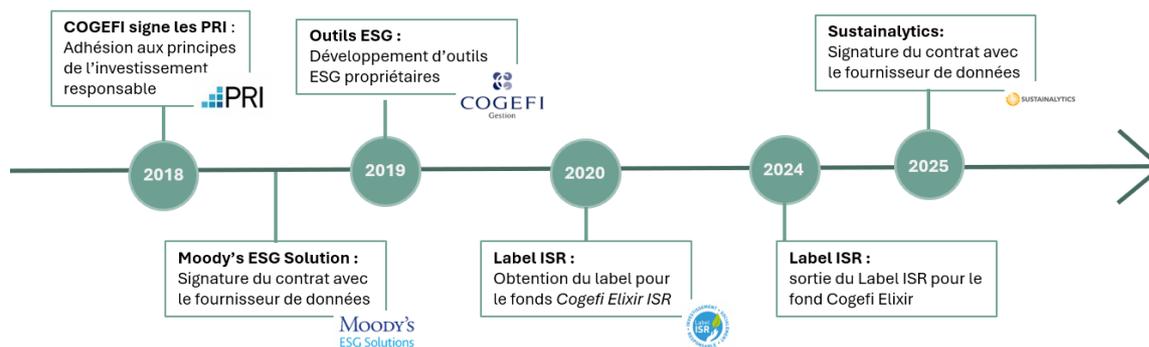
COGEFI Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2018, COGEFI Gestion a signé un contrat avec Moody's ESG (ex Vigeo Eiris), fournisseur de données ESG du groupe Moody's. Moody's ESG fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, COGEFI Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par Moody's ESG, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En mai 2020, COGEFI Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir, et a obtenu le label ISR en novembre 2020 mais a décidé en novembre 2024 de ne plus être labelisé à la suite des évolutions du label notamment sur l'exclusion des compagnies pétrolières. Nous considérons qu'elles jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique, notamment par leur capacité à financer massivement les investissements nécessaires au basculement vers un modèle bas carbone. Leur exclusion automatique nous semble en décalage avec une approche pragmatique et progressive de la transition.

En 2025, Cogefi Gestion a conclu un partenariat avec Sustainalytics, fournisseur de données ESG et filiale du groupe Morningstar, en remplacement de Moody's ESG Solutions.



B. Liste des fonds concernés

Au 31 décembre 2024, COGEFI Gestion présente huit fonds (Elixir, Valeur (Ex. Europe), Flex Dynamic, Prospective, Short Term High Yield, High Quality Bond, Origines et Bonds 2026) couverts par l'intégration et l'analyse des critères ESG.

A cette date, les encours de ces fonds représentent 100% des encours des fonds ouverts et 92% des encours globaux (fonds dédiés inclus) de la société.

Fonds	Classification SFDR	Encours au 31/12/2024	Couverture
ELIXIR ISR	Art. 8	13 M€	ESG
VALEUR (Ex. EUROPE)	Art. 6	21 M€	ESG
FLEX DYNAMIC	Art. 8	26 M€	ESG
PROSPECTIVE	Art. 6	17 M€	ESG
ORIGINES	Art. 6	18 M€	ESG
SHORT TERM HIGH YIELD	Art. 6	16 M€	ESG
HIGH QUALITY BOND	Art. 8	14 M€	ESG
BONDS 2026	Art. 8	15 M€	ESG

COGEFI Gestion publie sur son site internet, www.cogefi.com, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition gratuitement des investisseurs, la documentation annuelle et périodique de ces fonds.